



Réunion du Comité Syndical

du 16 juin 2010

CS – 3.04

Compte-rendu réunions de Bureau

RAPPORT

Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le bureau en exercice s'est réuni les 17 mars et 28 avril 2010.

Conformément à la délégation accordée par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises.

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des décisions prises lors de ces bureaux.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 16 juin 2010, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 24 JUIN 2010 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 23 JUIN 2010

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 17 mars 2010

Relevé des décisions, avis et orientations

Etaient présents : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Daniel FEURTEY, Robert DEMUTH

Assistaient : Mmes Valérie QUONDAM, Sandrine RAMEY ; MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS, Maurice SCHWARTZ

B 3.01 Marché à procédure adaptée : achat de 10 ordinateurs de bureau Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Au vu des pièces constitutives du marché et des offres reçues, le Bureau attribue à l'unanimité le marché à MEDIACOM.

B 3.02 Marché à procédure adaptée : fourniture d'un copieur-imprimante-scanner en crédit bail Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Au vu des pièces constitutives du marché et des offres reçues ;
Considérant la délégation du Comité Syndical suivant délibération CS - 4.06 du 4 juin 2008, pour notamment « décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros » ;

le Bureau, à l'unanimité :

- attribue le marché à AVENIR BUREAUTIQUE ;
- autorise la cession du copieur CANON IR 4600 N acquis en 2004 à AVENIR BUREAUTIQUE à hauteur de 4 000 € HT.

B 3.03 Contrat avec ENVIRONNEMENT SA Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau valide à l'unanimité l'avenant proposé.

B 3.04 Cession du matériel informatique : coût définitif

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Considérant la délégation du Comité Syndical suivant délibération CS - 4.06 du 4 juin 2008, pour notamment « décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros » ;

Vu la délibération du Bureau n° B – 2.03 du 17 février 2010 validant le principe de cession au personnel du S.E.R.T.R.I.D intéressé, des 10 postes informatiques appelés à être remplacés ;

le Bureau, à l'unanimité :

- fixe à 90 € par poste le tarif de cession.

B 3.05 Information sur l'évolution du gisement de déchets végétaux des sites de PLANCHER-BAS et PLANCHER-LES-MINES

Rapporteur : Daniel FEURTEY

Le Bureau prend acte du bilan intermédiaire, dans le cadre de la mise en place à titre d'essai, d'un site de collecte pour chacune des communes en lieu et place d'un site mutualisé.

Comme convenu initialement, un bilan définitif sera établi et communiqué au Bureau.

B 3.06 Attribution d'une deuxième benne à déchets végétaux pour la commune d'ESSERT

Rapporteur : Daniel FEURTEY

Considérant :

- que le gisement collecté à ESSERT est équivalent à celui de BAVILLIERS, qui bénéficie de deux bennes avec un nombre d'habitants plus élevé ;

- que le site d'ESSERT couvre la commune elle-même ainsi que la Forêt du Salbert, soit plus de 3 500 habitants, et qu'il entre ainsi dans les critères d'attribution d'une deuxième benne ;

le Bureau, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une deuxième benne à ESSERT ;

- autorise la modification en ce sens de la convention en cours.

B 3.07 Constitution d'un dossier relatif à la visite partielle de l'Ecopôle

Rapporteur : André HELLE

Accord du Bureau sur le dossier présenté.

B 3.08 Ordre du jour du prochain comité syndical

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Le Bureau prend acte des différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du 31 mars prochain.

Questions diverses

1. Déchets verts

Monsieur GRAPIN fait part de la demande de la commune de GUEWENHEIM, qui souhaite pouvoir disposer d'une benne avec une seule levée annuelle, pour prise en compte du reliquat de déchets verts non traités par ses moyens propres (essentiellement des branchages)

La commune est invitée à formaliser sa demande par écrit, de façon à en permettre l'examen, au regard notamment des règles d'attribution arrêtées par le comité syndical du S.E.R.T.R.I.D.

Ce point fera ensuite l'objet d'un examen au Bureau pour décision.

2. Projet Prévention Déchets – RUDOLOGIA

Le compte-rendu de la réunion de lancement est diffusé pour information.

La proposition du 7 juin comme date de réunion pour le Territoire de Belfort est validée.

3. Evolution des gisements traités par l'Ecopôle

La tendance à la baisse signalée lors du Bureau précédent est confirmée par les chiffres du mois de février.

En effet, avec 4 174 tonnes d'OM entrantes, il s'agit là du mois de février le plus bas depuis 2004.

Ce chiffre est encore inférieur à celui du mois de janvier, qui, avec 4 600 tonnes d'OM, était lui-aussi le plus bas jamais enregistré depuis 2004 pour cette même période.

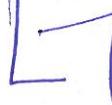
Cette situation pose d'ores et déjà le problème d'une baisse de recettes, dès lors que les tonnages prévisionnels retenus pour le budget 2010 intégraient une situation certes dégradée, mais pas dans ces proportions.

Au-delà, la baisse générale des gisements amène à porter le débat sur les statuts du S.E.R.T.R.I.D, qui conditionnent les recettes aux tonnages traités. Or, pour maintenir le niveau de ressources nécessaire, il conviendrait de définir d'autres critères pour éviter des variations importantes du coût à la tonne d'un exercice à l'autre et assurer aux entités une lisibilité pluri-annuelle.

Il y aura lieu de réunir sur ces différents points l'ensemble des acteurs concernés..

BOUROGNE, le 24 mars 2010

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 28 avril 2010

Relevé des décisions, avis et orientations

Etaient présents : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Daniel FEURTEY, Robert DEMUTH

Assistaient : Mme Valérie QUONDAM, MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS.

B 4.01 Marché à procédure adaptée : traitement des encombrants **Rapporteur : Marcel GRAPIN**

Seule l'entreprise PIETRA a répondu.

Cependant, elle ne dispose pas à ce jour de l'autorisation administrative de broyage des encombrants.

A l'unanimité, le marché est donc déclaré infructueux.

B 4.02 Mission d'assistance Finance Active **Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI**

Accord du Bureau.

B 4.03 Problématique DIB : perspectives de partenariat avec la CCI 90 **Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI**

Le Bureau soutient l'initiative de partenariat, qui s'inscrit dans la dynamique de recherche de gisements.

Les différents aspects possibles sont évoqués.

Ainsi, dans le dispositif d'ensemble, et outre le S.E.R.T.R.I.D pour la phase traitement, les entités membres pourraient être directement concernées dans le cadre de leur compétence collective.

L'approche par groupe de travail permettra d'identifier les problématiques et d'y répondre.

B 4.04 Adhésion à une plateforme de dématérialisation : proposition du SIAGEP **Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI**

Accord du Bureau.

B 4.05 Agenda prévisionnel des réunions
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

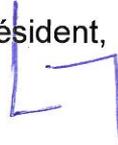
Pas d'observation sur le calendrier proposé.

Questions diverses

Monsieur GRAPIN relaie le courrier de la commune de GUEWENHEIM concernant la mise à disposition ponctuelle d'une benne à déchets verts.
Ce point sera examiné spécifiquement lors d'une prochaine réunion.

BOUROGNE, le 5 mai 2010

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI